

DOUMBEA rappelle Prince de Paris



- Noms des modèles ou références concernés : **Prince de Paris entier Prince de Paris en demi**
- Marque : **Prince de Paris**
- Lot 033725259 043725259 Date limite de consommation 14/10/2025
- Lot 053725261 05325261 Date limite de consommation 16/10/2025
- Lot 023825265 033825265 043825265 0438256 Date limite de consommation 20/10/2025
- Lot 043625266 043825266 Date limite de consommation 21/10/2025
- Lot 043825267 Date limite de consommation 22/10/2025
- Lot 043825268 053825268 Date limite de consommation 23/10/2025
- Lot 023825262 033825262 043825262 Date limite de consommation 17/10/2025
- Lot 053725260 043725260 Date limite de consommation 15/10/2025
- Date début/fin de commercialisation : **du 17/09/2025 au 14/10/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 75 111 007 CE**
- Informations complémentaires : **Produit vendu en charcuterie à la coupe et utilisé en restauration**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Boucherie/Charcuterie traditionnelle, Restaurant, Rayon Coupe**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Erreur d'étiquetage de la DLC (date trop longue)**
- Risques encourus par le consommateur : **Anomalie d'étiquetage**
- Description complémentaire du risque : **Erreur dans l'étiquetage de la DLC (DLC trop longue)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Merci de contacter votre point de vente.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre